

AVENANT N°1

CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE DEUX STATIONS D'ALIMENTATION EN GNV

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT AVENANT

Cet avenant est passé conformément à l'article 7 de la convention N° Z210412COV notifié et exécutoire le 21 mai 2021.

Considérant que l'absence de libération des emprises des travaux par occupation illégale de tiers génère un nouveau contexte foncier sur le terrain sis 220 & 230 chemin du désert 13012 Marseille, il est nécessaire d'intégrer l'abandon du projet d'implantation de la station GNV sur cette position (Sud) et de limiter l'exercice du mandat à l'acquisition d'un dispositif de charge rapide GNV pour la station-service Nord. Les échéances de mise en service ainsi que la répartition du financement de l'opération fixée dans le mandat initial sont revues en conséquence.

Pour cela le présent avenant a pour objet :

- de réaliser obligatoirement un dispositif de charge rapide GNV sur la station-service Nord sis chemin de la commanderie 13015 Marseille.
- d'adapter la procédure de passation des marchés, les clauses techniques, financières et de délais.

La suppression du site Sud induit une simplification technique du programme au regard de la station Nord qui disposera essentiellement d'une charge rapide GNC (absence de charge lente). Le processus de conception réalisation est donc inadapté et peu justifiable du point de vue réglementaire, il convient donc de réaliser cette opération en lançant un marché de maîtrise d'œuvre, suivi d'un marché d'acquisition d'équipement et travaux de pose.

ARTICLE 2 – ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

La nouvelle répartition des prix est établie sur la base du mandat initial soit **un montant maximal de de 1 050 090 € HT** dans le cadre de l'aménagement d'une station-service au Nord uniquement.

L'annexe 1 initiale correspondant à la décomposition de l'enveloppe financière prévisionnelle est modifiée pour tenir compte de la réalisation d'un site et le changement de procédure marché :

- Décomposition du montant maximal fixé à 1 050 090 € HT M€ HT pour une station GNV

Ce montant inclue une rémunération forfaitaire de la RDT 13 dans le cadre de sa mission de Maîtrise d'ouvrage déléguée, le remboursement de certains frais ainsi que le financement du projet de conception-réalisation (conception et travaux).

Les annexes initiales 1, 2 et 3 sont remplacées par les annexes suivantes :

- Annexe n°1A : Décomposition de l'enveloppe financière prévisionnelles
- Annexe n°2A : Plan de financement et échéancier prévisionnel des dépenses
- Annexe n°3A : Planning prévisionnel.

Le montant maximum de la rémunération du MOE et des travaux pourra faire l'objet d'une modification à l'issue de la phase Projet menée par le MOE. Dans cette hypothèse, un nouvel avenant fixera la nouvelle enveloppe financière maximum. La décomposition en annexe 1 A sera rectifiée.

ARTICLE 3 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le plan de financement prévisionnel et échéancier prévisionnel des dépenses figurent en Annexe 2A du présent avenant. :

ARTICLE 4 – DELAIS

Le délai d'étude générale, de conception et réalisation est de **15 mois** à partir de la notification du présent avenant à RDT13. Ce délai s'entend hors des délais de validation des documents de la Métropole (validation des pièces des marchés, documents associés et rapports divers).

La date limite de mise en service de l'équipement sur le Nord est fixée **au maximum au 31 juillet 2023** si les délais d'instruction de la Métropole concernant la validation des pièces des dossiers nécessaires à la procédure sont inférieurs ou égaux à 3 mois.

Un état récapitulatif des délais rempli de manière concertée entre RDT13 et la Métropole détaillera le temps total affecté à la validation des pièces par la Métropole, cet état servira à vérifier l'exécution du délai total affecté.

<p>La RDT 13, représentée par M. Paul SILLOU, Directeur Général</p> <p>Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».</p>	<p>La Métropole Aix-Marseille Provence, représentée par Mme Martine VASSAL, Présidente</p> <p>Date et signature précédée de la mention « Lu et approuvé ».</p>
--	---

ANNEXE 1A - DECOMPOSITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE TOTALE

		Montant HT
REMUNERATION DU MANDATAIRE		
1 - Phase préparation	Montant forfaitaire	600,00 €
2 - Phase Suivi Maitrise d'œuvre & travaux	Montant forfaitaire	14 400,00 €
Total REMUNERATION DU MANDATAIRE		15 000,00 €

ETUDES ET REALISATION DE L'OPERATION		Station NORD (HT)
A-PREPARATION Contrôle technique CSPS, géomètre, études géotechniques, conformité ICPE, étude réglementaire installation GNV, essais, AMO...		63 090 €
B1-MAITRISE d'OEUVRE Esquisse Avant-projets (AVP, APD, APS) Assistance à la passation du contrat d'équipement et à l'élaboration des demandes d'autorisations administratives (ACT) Etude d'exécution et examen de la conformité au projet (EXE) Direction exécution des travaux (DECT) Ordonnancement, pilotage et coordination équipement (OPC) Assistance à la réception en période parfait achèvement (AOR)	Estimation prévisionnelle 8 % du montant total des travaux	72 000,00 €
B2-REALISATION DES TRAVAUX & EQUIPEMENTS Réalisation des études d'exécution et synthèse Fabrication et pose du dispositif de charge rapide GNV complet Mise en service de l'ouvrage et entretien (visite périodique réglementaire) jusqu'à la garantie de parfait achèvement	Estimation prévisionnelle des travaux de la station GNV (Nord)	900 000,00 €
POSTE B-Répartition REALISATION DU DISPOSITIF DE CHARGE RAPIDE GNV STATION NORD		1 035 090,00 €

MONTANT TOTAL DE L'ENVELOPPE FINANCIERE	1 050 090,00 €
--	-----------------------

ANNEXE 2A - PLAN DE FINANCEMENT ECHEANCIER PREVISIONNELS DES DEPENSES

	2022										2023					2024
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	X
	mai	juin	juill	aout	sept	oct	nov	dec	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juill	aout
Phase A PREPARATION																
Rémunération du mandataire																
Remboursement des frais																
Phase B1 "Maîtrise d'œuvre" Station Nord																
Publicité et procédure marché (MOE)																
Phases MOE (Esq, AVP,PRO,...)																
Dossiers administratifs																
Suivi fabrication/pose /opération parfait achèvement																
Phase B2 "Equipement" Station Nord																
Publicité et procédure marché																
Fabrication et pose de l'installation de charge rapide GNV et mise en service																
Entretien (visite périodique) jusqu'à la date de garantie de parfait achèvement (12 mois après réception)																

ANNEXE 3A - PLANNING PREVISIONNEL

Phase A PREPARATION	Début	Fin
Date notification Mandat		Mars 2021
Date notification Avenant N°1		Juin 2022
Annonces et publicité marché MOE (lancement, publicité ouverture des offres, attribution) Notification marché MOE		juin 2022

Phase B "MAITRISE D'OEUVRE"	Début	Fin
Esquisse Avant-projets (AVP, APD, APS) Assistance à la passation du contrat d'équipement et à l'élaboration des demandes d'autorisations administratives (ACT) compris publicité et analyse des offres/attribution		31 juillet 2022
Etude d'exécution et examen de la conformité au projet (EXE)		1 octobre 2022
Direction exécution des travaux (DECT) Ordonnancement, pilotage et coordination équipement (OPC)		31 juillet 2023
Assistance à la réception en période parfait achèvement (AOR)		31 juillet 2024
Phase B "EQUIPEMENT" Station Nord	Début	Fin
Notification marché «Equipement »		30 septembre 2022
Réalisation des travaux d'installation de la station GNV Nord		30 septembre 2023
Entretien (contrôle périodique) jusqu'au		31 juillet 2024